

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 27 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente Clemenceau, à Féole, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 27 Mars 2021

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, AUBRY Marina, MERCIER Olivier, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉE : PICARD Sandrine,

Secrétaire de séance : Jérôme COULAIS

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 27 Mai 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Jérôme COULAIS,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 1^{er} Avril 2021,

Institutions et vie politique :

1. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

➤ Désignation d'un représentant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER Madame Magalie GROLLEAU pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
- AUTORISER Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Charte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de charte de gouvernance tel que joint en annexe de la délibération.

Ressources Humaines :

3. Proposition d'adhésion à l'unité Missions temporaires du Centre de Gestion de la Vendée

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'Unité « Missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 1^{er} Juin 2021,
- De confier la mission à Madame Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la structure,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions ou avenants.

4. Modalités de versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de délibération qui va être transmis pour avis au Comité Technique du CDG de la Vendée acceptant les dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

Affaires financières :

5. Association ACL : Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'accorder à l'Association Culture et Loisirs (ACL) une subvention de 50 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2021.

6. Affectation et distribution des revenus 2020 des terres de Bois Gâts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le nombre des ayants droits à 404,
- De fixer à 6 euros 60 la part de chacun des ayants droits,
- De charger Madame le Maire de mener à bien la distribution des revenus qui se fera en Mairie du 1^{er} au 17 Juillet 2021.

Aménagement du territoire :

7. Sécurisation le Berg - Effacement des réseaux :

➤ Conventions relatives aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation d'une opération de sécurisation au lieu-dit le Berg, dont le reste à charge pour la collectivité s'élève à 15 962 €,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

8. Réhabilitation des lavoirs – demande de subvention auprès du Département

Cette question est reportée à un prochain Conseil Municipal, ce dossier n'étant pas assez avancé sur l'évaluation des coûts.

9. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – présentation et mise à jour

Par arrêté en date du 23 Décembre 2014, la commune de la Réorthe a approuvé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci est consultable en Mairie et doit faire l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Une présentation du PCS de la commune est faite auprès des conseillers municipaux par Christophe FORTIN, 1^{er} Adjoint. Chaque conseiller municipal est appelé à réfléchir sur ses sensibilités de métiers afin de se positionner sur les différents postes ; Une version dématérialisée sera envoyée aux conseillers pour qu'ils puissent y réfléchir et se positionner.

9B. Observations PLUi de l'ex Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine – Enquête publique du 26 Avril au 4 Juin 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de porter les observations exposées ci-dessous au registre dans le cadre de l'enquête publique du PLUi de l'ex Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine :

Observation 1

Zone artisanale du Champ Marotte – section ZH

- Le Conseil Municipal de la Réorthe souhaite que la parcelle ZH 26 d'une superficie de 3 ha 176 puisse conserver son intérêt économique dans son intégralité et rester classée en 1AUe pour le développement de l'emploi artisanal (les PME restent les premiers employeurs français)

Observation 2

Le village de la Forêt compte 19 maisons.

- Le Conseil Municipal de la Réorthe fait la demande de classer ce village en STECAL avec une délimitation permettant une densification urbaine afin de préserver les espaces naturels boisés et agricoles environnants.

Observation 3

Sur le village de Féole, 310 habitants.

- Le Conseil Municipal de la Réorthe souhaiterait y voir construites 2 maisons pour du logement locatif. La protection paysagère apportée à cette parcelle a lieu d'être et devra être préservée dans la division parcellaire possible pour accueillir deux habitations.

Cette délibération est adressée à la commission d'enquête sur le PLUi du Pays de Sainte Hermine.

10. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 3 Juin 2021

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

